

A photograph of two cyclists riding on a grassy hill. The cyclist in the foreground is wearing a dark jersey and a helmet, leaning forward in a racing position. The cyclist in the background is wearing a patterned jersey and a helmet, also leaning forward. The background is a clear blue sky. The text "Nouveauté réglementaire UCI 2026" is overlaid in white on the lower half of the image.

Nouveauté réglementaire UCI 2026

Route



MISE À JOUR DE LA RÉGLEMENTATION TECHNIQUE



Équipement

SPÉCIFICATIONS DES CASQUES

ARTICLE 1.3.031 CASQUES



2. AUCUNE COUVERTURE DES OREILLES

1. ≥ 3 ENTRÉES D'AIR

3. PAS DE VISIÈRE INTÉGRÉE

Spécifications	Casque traditionnel	Casque de contre-la-montre
Dimensions maximales (L x l x H) mm	450 x 300 x 210	450 x 300 x 210
Ventilation	Au minimum trois (3) ouvertures distinctes pour l'entrée d'air	Aucune restriction
Couverture des oreilles	La coque du casque et tout accessoire ne doivent pas s'étendre latéralement de manière à couvrir, obstruer ou enfermer substantiellement les oreilles du coureur	Aucune restriction
Visière Le terme « visière » désigne tout écran fixe ou attaché qui ne peut pas être porté indépendamment du casque	Les visières intégrées ou amovibles ne sont pas autorisées. Les casques doivent être utilisés sans aucun accessoire de type visière ou écran.	Les visières intégrées ou détachables sont autorisées

ROUTE	Casque traditionnel	Casque de contre-la-montre
CLM, CLM par équipes	✓	✓
Toute autre épreuve	✓	01.01.2026 ✗
PISTE	Casque traditionnel	Casque de contre-la-montre
Poursuite Indiv. & par équipe	✓	✓
1KM CLM	✓	✓
Sprint par équipes	✓	✓
Toute autre épreuve	✓	01.01.2027 ✗
CYCLO-CROSS	Casque traditionnel	Casque de contre-la-montre
Toutes les épreuves	✓	01.01.2026 ✗

Équipement

SORTIES D'AIR
À ne pas prendre en compte



ENTRÉES D'AIR
À prendre en compte



KASK Nirvana

Minimum 3 entrées d'air
Pas de visière intégrée ou détachable
Oreilles non couvertes



RÉGLEMENTATION GUIDON

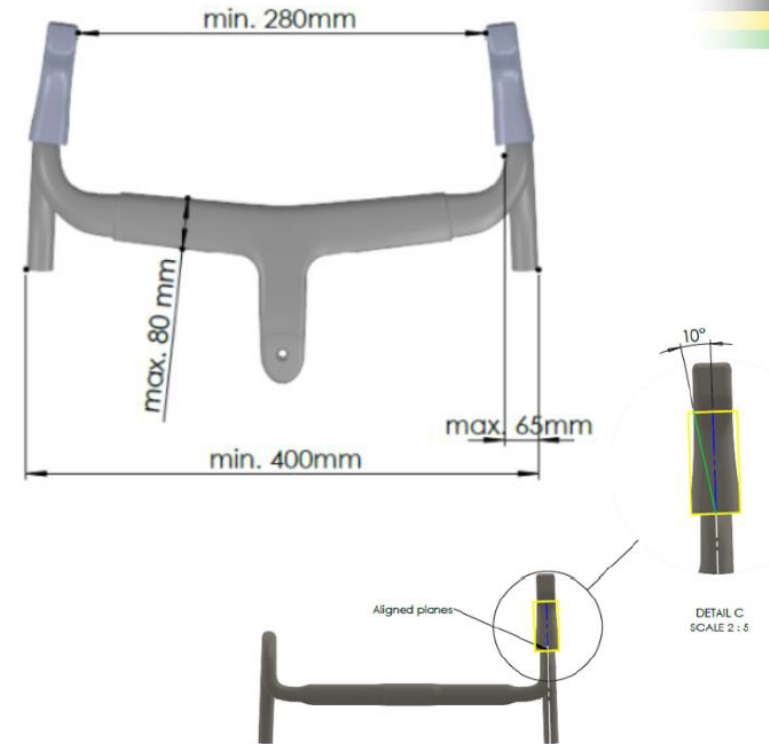
ARTICLE 1.3.022 GUIDON

Nouveautés au 1er janvier 2026 :

- Largeur totale minimale (extérieur-extérieur) est de **400 mm** pour la Route et le CX
- Distance minimale entre les leviers de frein est de **280 mm** pour la Route et le CX
- Les dimensions maximales de « flare » sont de 65 mm pour la Route et le CX
- Les dimensions maximales des sections transversales sont de 65/80 mm pour la Route et le CX

Toujours applicable :

- L'inclinaison maximale des leviers de frein est de **10°** pour la Route et le CX

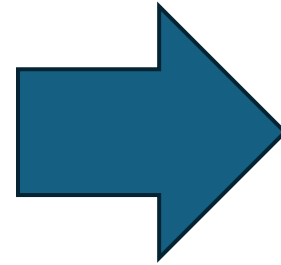


Contre-la-montre



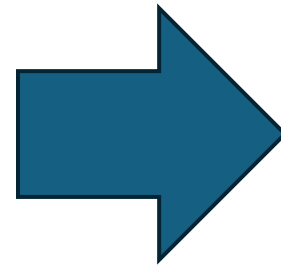
Équipement

Procédure de Contrôle :



Option 1 – Pré-contrôle dans le parking équipes

- • Où : Parking bus et équipes
- • Quand : Avant, que les coureurs se dirigent vers la signature.
- • Par qui : Commissaires UCI, assistés des commissaires disponibles

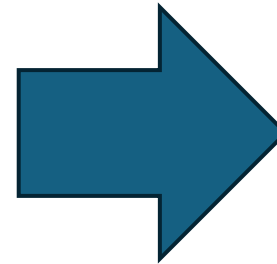


Option 2 – Contrôle lors de la signature / Présentation des équipes

- • Où : Podium de signature / Présentation des équipes
- • Quand : Lors de la signature / présentation
- • Par qui : Commissaires UCI + assistés des commissaires disponibles

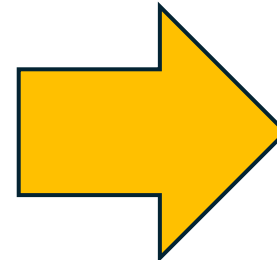
Équipement

Procédure de Contrôle :



Option 3 – Ligne de départ :

- Où: Directement sur la ligne de départ
- Quand : Juste avant le départ
- A utiliser avec prudence :
 - o Seulement pour des contrôles aléatoires, ou des cas suspects
 - o Pas idéal, contrairement aux autres options.



Et pour toutes les Options :

- Par contrôle, aléatoire ou ciblé, à l'arrivée

Équipement

Réactions en cas de non-conformité :

- Avant le Départ :

- Le coureur, son équipe, doivent modifier l'équipement
- Les Commissaires font un nouveau contrôle
- Si refus de contrôle ou non-conformité : Départ Refusé

- Après la Course :

- Si équipement non conforme (principal au rechange) : Disqualification
- Analyse de la situation, lorsque la non-conformité peut être causée pas un incident durant la course
 - Sanction
 - Pas de sanction
 - (Suivant les circonstances, explications orales)

Équipement

HAUTEUR DE JANTE

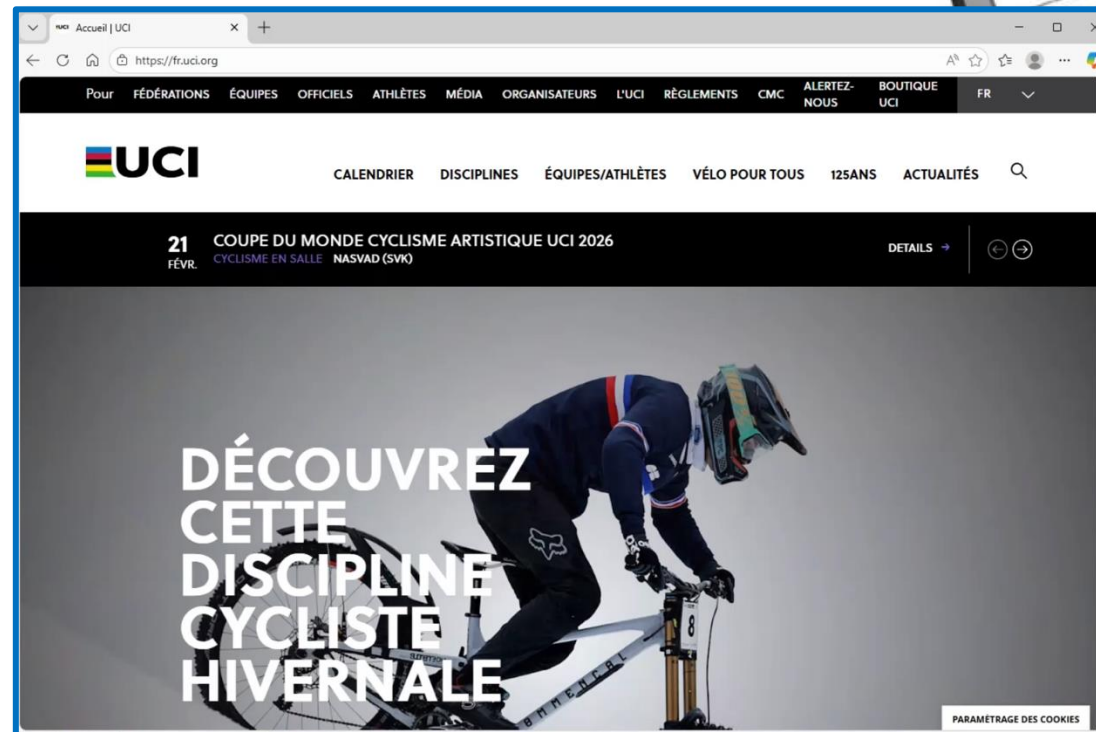
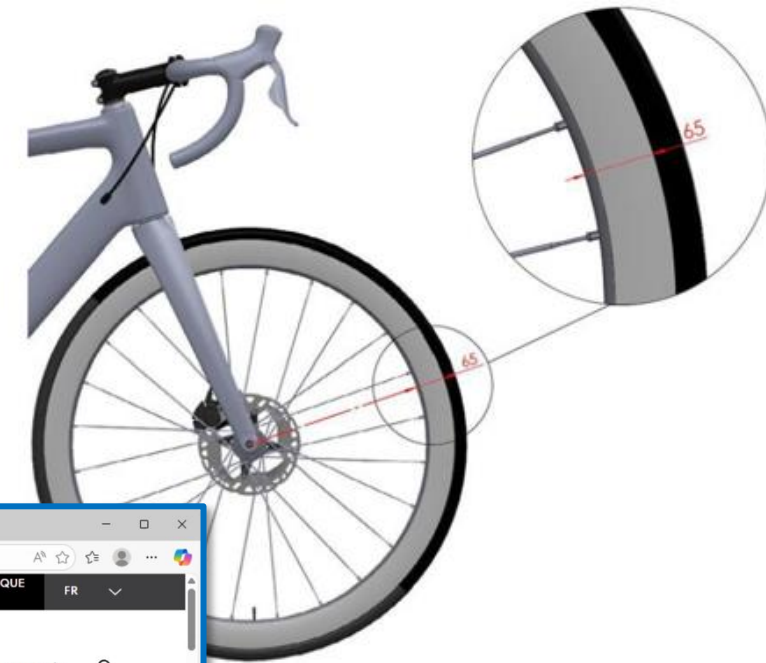
ARTICLE 1.3.018 ROUES

Nouveautés au 1er janvier 2026 :

- La hauteur maximale de la jante est de **65 mm*** pour la Route et le CX

* mesurée comme la distance perpendiculaire de la droite tangentielle passant par n'importe quel point de l'extrémité externe de la jante jusqu'à l'extrémité interne de la jante.

Plus de détails sur les contrôles dans la section Réglementation technique – Application.

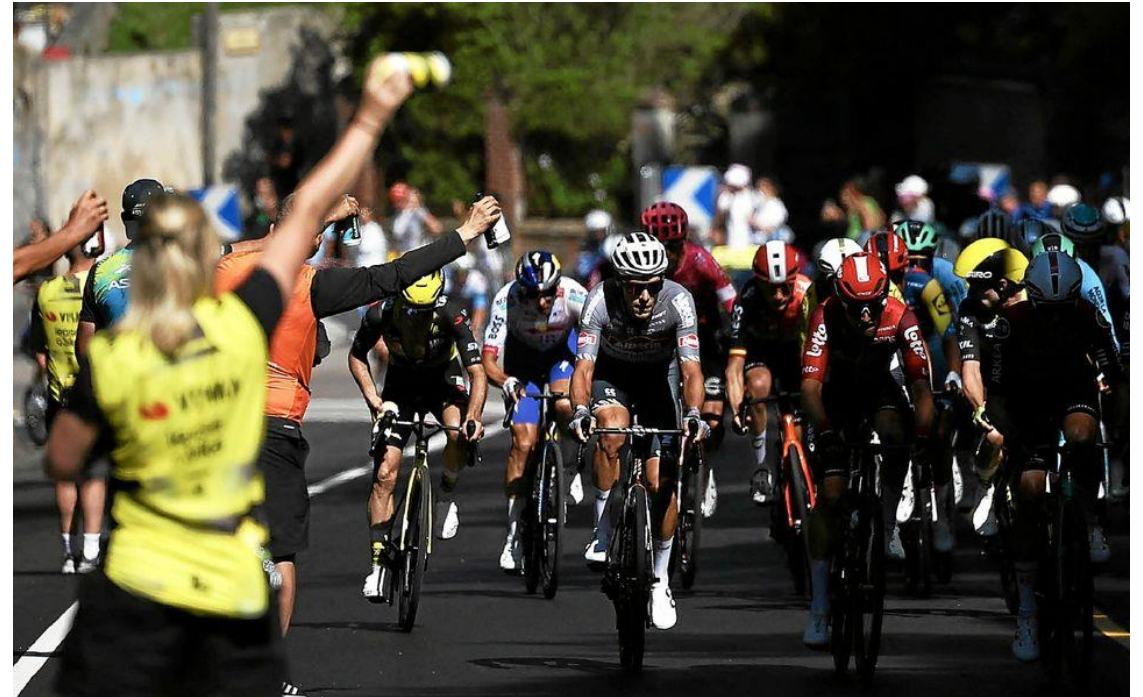


Changements règlementaires



Zones de ravitaillements Art. 2.3.025

- Tous les 30/40 kms
- Zone combinée déchets + ravitaillement
- De préférence en légère montée.
- Accès réglementé (aux équipes)
- Maximum de trois membres de l'équipe titulaire d'une licence UCI et portant les vêtements de l'équipe
- Positionnement des assistants à 1m maximum du bord de la route
- Adapter la zone de ravitaillement avec les arbitres
- Longueur maxi de 5 kms
- Signalée par panneaux



Changements réglementaires

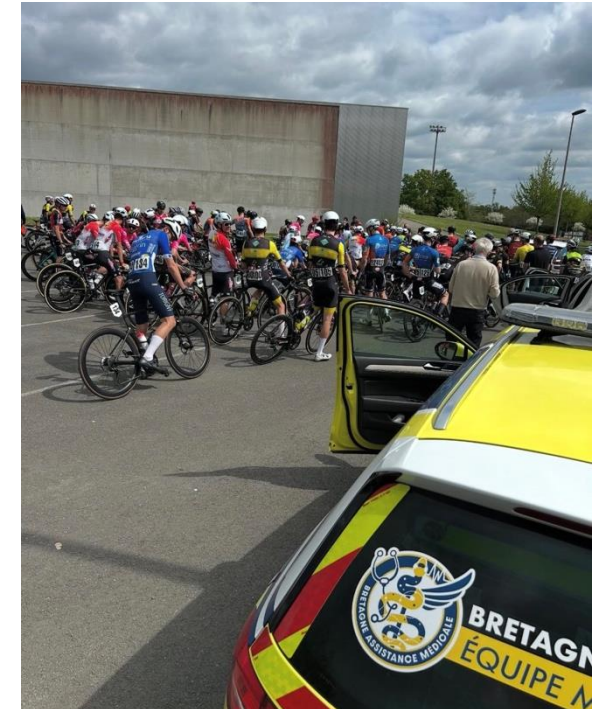


Régulateur

Nombre
d'ambulances

Régulateurs :

Nombre de régulateurs : 2 pour les UCI WT et UCI Femmes
WT



Ambulances : Augmentation du nombre d'ambulances
3 ambulances dans le convoi de la course



Changements règlementaires



Zone de sprint

- Extension de la distance de 3 kilomètres à 5 kilomètres

- Augmentation de l'intervalle de temps « cassure » passage à 3 sec au lieu de 1 sec

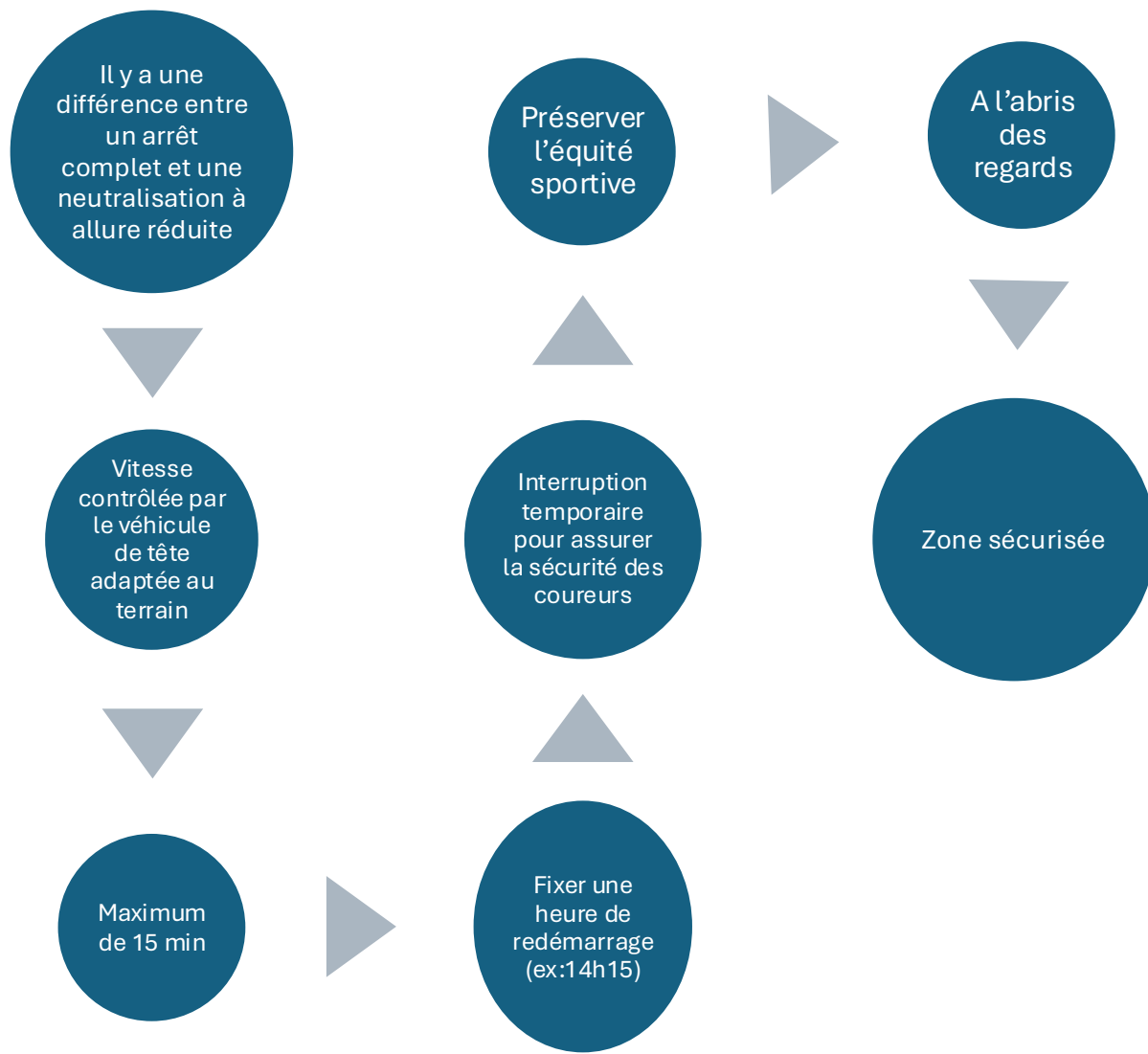
- Les détails doivent être inclus dans le guide technique de l'épreuve

- Applicable pour les courses par étapes et seulement pour le sprint final

- Non applicable sur les courses d'une journée



Protocole de redémarrage en cas de neutralisation



Changements réglementaires



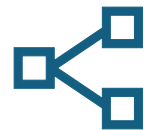
Clm individuel



Le coureur doit se
présenter avec son
vélo 10 min avant
son heure de
départ



Le contrôle est
obligatoire



Anticiper avec des
pré-contrôle avant



Changements règlementaires



CLM par équipes



Départ : intervalle
minimum de 4 minutes



Les équipes doit se
présenter avec son
vélo 15 min avant son
heure de départ



Le contrôle est
obligatoire



Anticiper avec des
pré-contrôle avant





PROTOCOLE DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES ET SÉCURITÉ



- Applicable à toutes les épreuves UCI World Team et Pro Team Hommes et Femmes
- Y compris les épreuves ME Classe1 avec au moins 8 équipes WT et UCI ProTeams au départ
- Y compris les épreuves WE Classe1 avec au moins 6 équipes WT et UCI ProTeams au départ
- Il faut s'assurer que toutes les parties prenantes soient là

Art 2.1.004 - Les équipes mixtes



Une équipe mixte est composée exclusivement de coureurs issus d'un maximum de deux équipes ou clubs distincts, tous deux ayant droit de participer conformément à l'article 2.1.005. Elle ne peut être enregistrée que pour une seule épreuve par année et doit être désignée sur l'épreuve par l'addition des noms des équipes la composant suivi de « mix ».

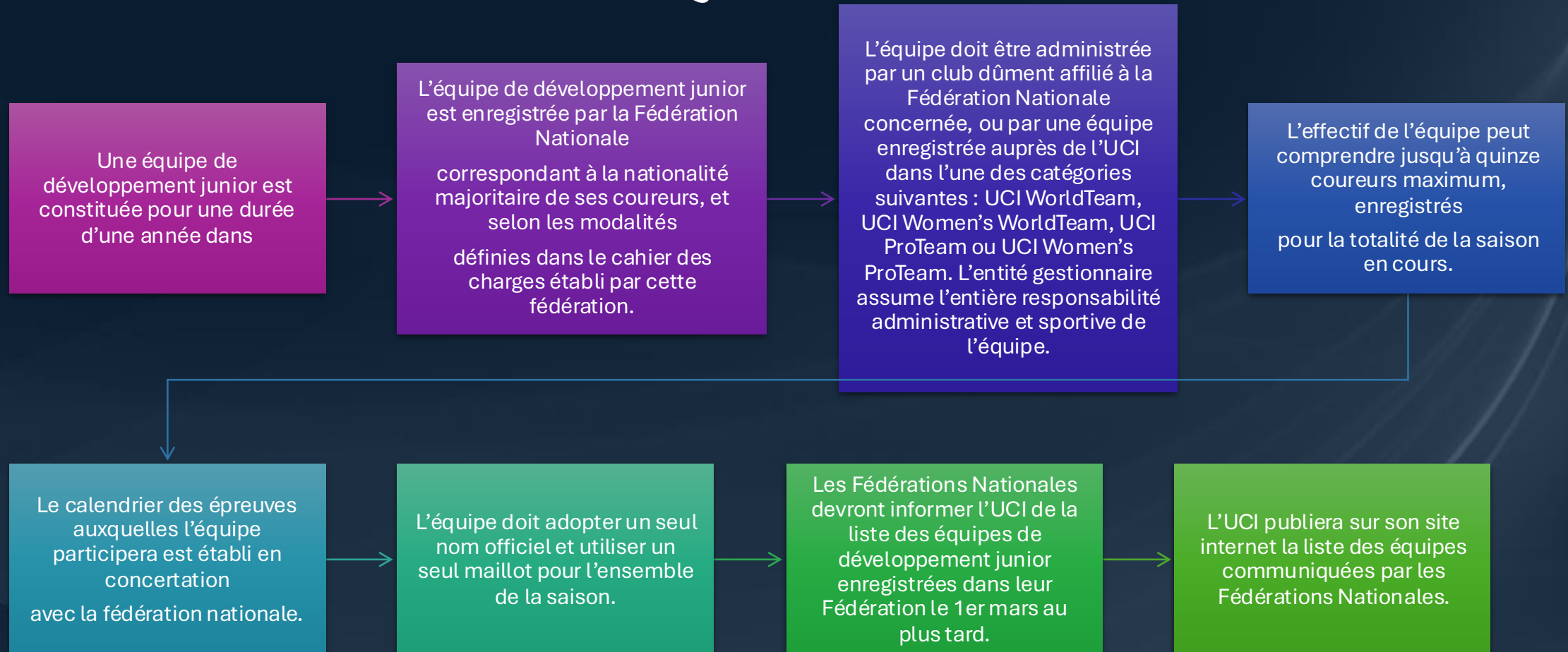
Chaque équipe composant l'équipe mixte doit engager, pour la course concernée, au minimum deux coureurs issus de son effectif habituel. Les deux équipes constituant une équipe mixte doivent être de même nationalité, sauf si l'une d'elles est un club établi hors d'Europe ; dans ce cas, la différence de nationalité est admise.

Les coureurs participant dans le cadre d'une équipe mixte doivent porter le maillot de leur équipe ou club habituel.

Une équipe mixte peut également être constituée de deux équipes nationales. Dans ce cas, chacune des équipes nationales doit engager au moins deux coureurs pour l'épreuve.

La participation de coureurs licenciés dans une équipe enregistrée auprès de l'UCI est interdite au sein d'une équipe mixte. De même, les équipes inscrites auprès de l'UCI ne sont pas autorisées à constituer une équipe mixte.

Art 2.1.004 bis Les équipes de développement U19



Bien vérifier le tableau de participation des équipes autorisées

CICLEWEB – Dépôt des communiqués



Désignations – Procédure d'indisponibilité

Sur le logiciel de la CNCA qui fait fois, mettre à jour vos indisponibilités



Au plus tard 15 jours avant l'épreuve :

Envoyer un mail à Johanna Pitavy, Morgane Garnier, Alain Kosyczarz et Cédric Fonteneau

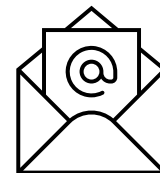


De dernière minute, moins d'une semaine avant l'épreuve :

Contactez directement Morgane, Alain ou Cédric jusqu'à obtenir une réponse de l'un d'entre eux.

Envoi en parallèle un mail à Johanna en nous mettant en copie.

Sur des horaires convenables.



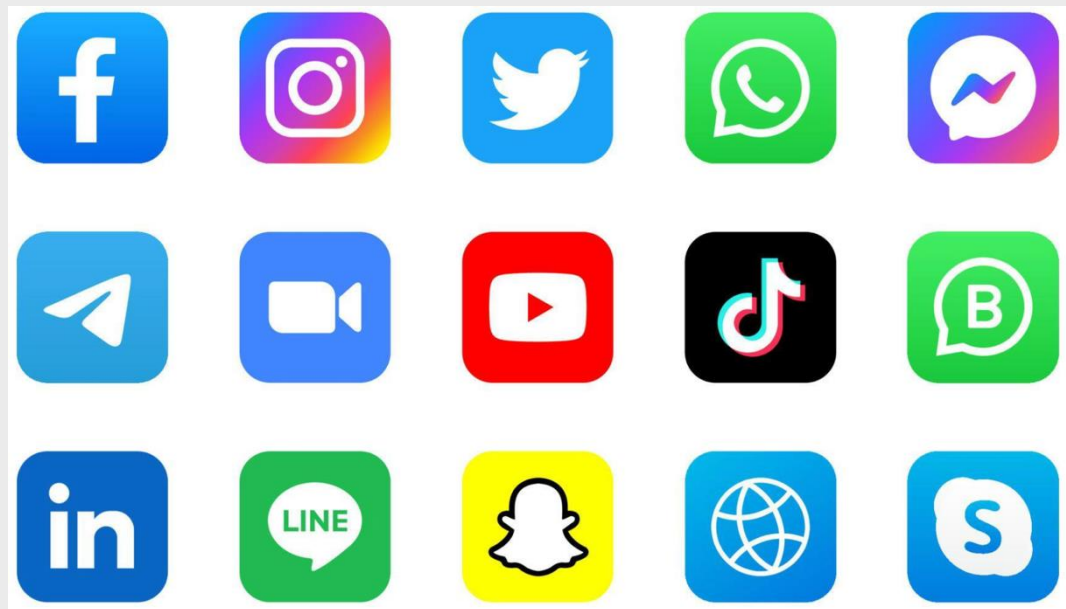


- **Modification du groupe de pays pour le Royaume-Uni**
- **Par décision du Bureau Exécutif du 4 février 2026, une modification a été apportée au Titre 1 de la réglementation, concernant la rubrique « Annexe 3 : Participation des coureurs étrangers dans les clubs FFC ».**
- **Afin de faciliter la gestion des coureurs dont la fédération d'origine est *British Cycling*, le Royaume-Uni, précédemment classé dans le groupe B, est désormais intégré au groupe A, au sein du sous-groupe des *Pays en accord avec l'État français*.**
- **En conséquence :**
- **Les licenciés résidant au Royaume-Uni et pratiquant en France n'ont plus à fournir de justificatif attestant d'une présence de plus de 90 jours sur le territoire français pour obtenir une attestation d'appartenance.**
- **Lorsqu'ils appartiennent à un club français, les ressortissants du Royaume-Uni ne sont plus comptabilisés dans le quota maximal d'étrangers du club.**
- **Les autres règles liées à la délivrance d'une attestation d'appartenance demeurent inchangées : les justificatifs habituels restent à fournir.**
- **Le document sur la [gestion des étrangers](#) a été mis à jour en conséquence.**

**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME**



RÉUNION SÉCURITÉ EN COURSE



Vacation et frais à l'organisateur

- Départ avant 12h de son domicile une journée de vacation
- Départ après 12h une demi-vacation
- Privilégier le covoiturage
- 1000 kms max Aller/Retour
- Si prise de transport en communs (avion, train) contacter l'organisateur assez tôt pour réserver le plutôt possible afin d'avoir des prix attractifs
- Repas possible si départ avant 12h ou arrivée tardive le soir après l'épreuve maximum 24€





eldera

ENSEMBLE, SUR TOUS LES TERRAINS

A noter
Prochaine
formation le 16
mars 2026 à 20h
Formation
Régulateur



A full-page photograph of two cyclists riding on a paved road. They are silhouetted against a bright, low sun that creates a strong lens flare. The background features a range of snow-capped mountains under a blue sky with wispy clouds. The cyclists are wearing helmets and athletic gear. Their shadows are cast long and dark on the road surface.

BELLE SAISON 2026